

Informations clés pour l'Investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».



HSBC Monétaire Etat

Part I : Code ISIN : FR0010288423

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement de l'OPCVM :

- ▶ Le FCP HSBC Monétaire Etat, de classification AMF « Monétaire court terme » a pour objectif d'offrir une progression régulière de la valeur liquidative en investissant dans des titres émis ou garantis par l'Etat français ou par les Etats de la zone Euro.
- ▶ Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser ponctuellement ou de façon structurelle, le rendement du portefeuille étant négatif ou ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion
- ▶ Indicateur pour information : EONIA (Euro Overnight Index Average) capitalisé (référence du prix de l'argent au jour le jour sur le marché interbancaire de la zone Euro).

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- ▶ Ce FCP a adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les fonds ISR ouverts au public. Ce Code de Transparence est accessible sur le site internet de la Société de Gestion.
- ▶ La performance du fonds est principalement obtenue au travers d'une sélection active des instruments du marché monétaire et d'une gestion active du risque de taux d'intérêt
- ▶ Le gérant s'assure que les instruments qui composent le portefeuille du fonds sont de haute qualité de crédit selon un processus interne d'appréciation de la haute qualité dans le cadre duquel la Société de Gestion doit notamment prendre en compte la qualité de crédit et la nature de la classe d'actif de l'instrument et le profil de liquidité. Le gérant peut également se référer de manière non exclusive aux notations court terme des agences de notation reconnues qui ont noté l'instrument et qu'il jugera les plus pertinentes en veillant à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.
- ▶ Afin de minimiser son exposition au risque de crédit, le Fonds investit en direct ou dans le cadre d'opérations temporaires (pensions livrées) exclusivement dans des titres offrant la plus grande qualité possible: obligations et titres de créance, libellés en euro, émis ou garantis par les Etats de la zone Euro, respectant cumulativement les deux critères financiers suivants :

- ▶ Tous les titres en portefeuille doivent bénéficier à l'achat d'une note de A-1 minimum à court terme selon l'échelle Standard & Poor's, ainsi que d'une note équivalente selon les autres agences reconnues de notation financière ou jugé équivalente par la Société de Gestion dans le cadre de son processus interne.
- ▶ Outre cette notation minimale des titres, les Etats qui émettent ou garantissent les titres devront être notés AAA à long terme (Standard & Poor's ou équivalent), à l'exception de l'Etat français (pas de notation minimum long terme) induisant de fait un nombre limité d'émetteurs éligibles au fonds.
- ▶ Les titres d'Etat détenus en portefeuille répondent aussi à des critères extra-financiers ESG (Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance) de l'agence Oekom (ou équivalent) et leur notation doit être au minimum à B- (note allant de A+ à D-).
- ▶ Le portefeuille privilégie des titres offrant une grande liquidité :
 - la maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 60 jours.
 - la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des titres est inférieure ou égale à 120 jours.
 - la maturité résiduelle jusqu'à l'échéance des titres en portefeuille est inférieure ou égale à 397 jours.
- ▶ Le FCP peut également intervenir sur les marchés dérivés afin de couvrir le portefeuille contre le risque de taux.
- ▶ Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.
- ▶ Durée minimale de placement recommandée : 1 jour.
- ▶ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour précédent. Les demandes de souscriptions et de rachat parvenant après 12 heures sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

- ▶ La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- ▶ Le FCP est classé dans la catégorie 1. Cette classification correspond à la volatilité du marché monétaire.

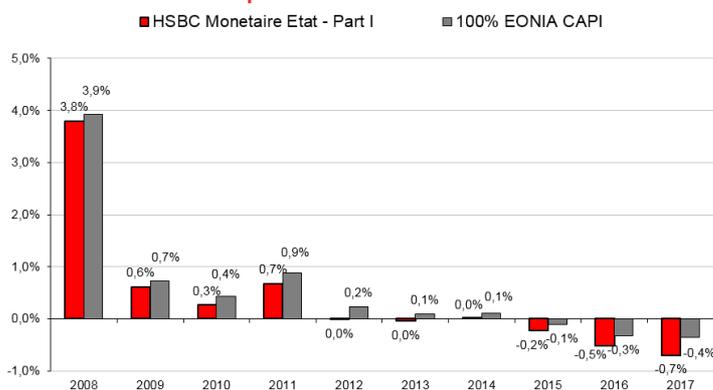
Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0.50%
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0.10%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- ▶ Le chiffre des frais courants est une estimation des frais prélevés sur un an, à compter du 3 juillet 2017. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section « frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances passées ont été calculées en euro.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels. Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- ▶ En revanche, celles de l'indicateur de référence ne tiennent pas compte des éléments de revenus distribués.
- ▶ Le FCP a été créé le 23 octobre 1997.
- ▶ La part I a été créée le 23 octobre 1997.

Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : CACEIS Bank.
- ▶ Les documents d'information de la part I (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès de la Société de Gestion auprès du service clients par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- ▶ Fiscalité : Part de capitalisation. La législation fiscale dans le pays de résidence de l'OPCVM pourrait avoir un impact sur les investisseurs. Les documents d'information (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) des autres catégories de parts sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès de la Société de Gestion auprès du service clients par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
HSBC Monétaire Etat, part A (Code ISIN : FR0010737528)
HSBC Monétaire Etat, part Z (Code ISIN : FR0013217973)
HSBC Monétaire Etat, part B (Code ISIN : FR0013287141)
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- ▶ Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons ».
(la définition est disponible dans le prospectus)
- ▶ Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.assetmanagement.hsbc.com/fr ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

**Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 8 février 2018.**